

Bienvenue à ce Webinaire



Vos micros et caméras sont coupés



Merci d'adresser vos questions via la rubrique Questions/Réponses (Q/R) : Un temps de réponse est prévu



Le support ainsi que le replay vous seront envoyés d'ici quelques jours

DÉBUT DU WEBINAIRE : 10 h

DURÉE DU WEBINAIRE : 1h



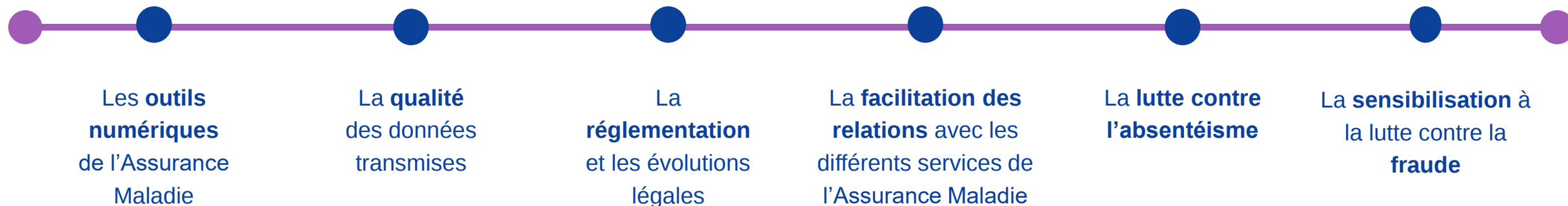
**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LES CHARGÉS DE LA RELATION ENTREPRISE - NOTRE RÔLE



Nous vous **accompagnons**, vous **conseillons** et vous **informons** pour sécuriser et fluidifier vos obligations déclaratives avec l'Assurance Maladie sur :



2



3679 Plateforme dédiée aux employeurs
Demandez un échange avec un CRE,
il vous recontactera sous 48h

Réunion
Collective **Visio**
Webinaire
Visite Mail Appel
Téléphonique

1



Attention ! Le Chargé de la Relation Entreprise ne gère pas les suivis et réclamations de dossiers IJ



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LE SIGNALEMENT ARRÊT DE TRAVAIL DSN ACCIDENT DE TRAVAIL & MALADIE PROFESSIONNELLE

AU SOMMAIRE

01

LE SIGNALEMENT DSN EN AT / MP

02

LA SAISIE D'UN SIGNALEMENT DSN

03

LA TRANSMISSION ET LE SUIVI

04

PROCÉDURE D'UN AT ET CALCUL
DE L'IJ

05

LES CONTACTS

QUELQUES DONNÉES NATIONALES POUR L'ANNÉE 2025

Taux d'utilisation du
Signalement DSN

72%

Taux de rejet issu des
signalements DSN

4%

Taux d'utilisation de la saisie
de l'attestation sur **Net-
Entreprises**

28%

Taux de rejet issu
des saisies sur
Net-Entreprises

16%

Dont 32% de
rejets AT/MP



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

SONDAGE

A ce jour, utilisez-vous le signalement DSN pour le risque AT/MP ?

- Oui
- Non

Si la réponse est non, pour quelle(s) raison(s) ?

- Je ne pense pas au signalement DSN pour les AT/MP
- Je ne sais pas faire
- Je pense ne pas avoir les 12 mois d'historique en DSN Mensuelle
- Je doute de mon paramétrage « primes » sur mon logiciel de paye
- Je pratique la subrogation pour l'AT/MP et pas la maladie ou inversement
- Je ne gère pas les accidents de travail et maladies professionnelles
- Les signalements DSN AT/MP que j'ai réalisé sont rejetés par les services IJ
- Autres, précisez



01

LE SIGNALEMENT DSN EN AT / MP

LES AVANTAGES DE PASSER À LA DSN EN AT / MP ?

En signalement DSN

Salaires, rappels et primes : **transmission automatique** via la DSN mensuelle

Génère un **envoi de 2 attestations** de salaire : maladie (IJ provisoires) et AT/MP

Données **fiabilisées** automatiquement

Gain de temps au quotidien

Moins de rejets d'attestations

Païement des IJ plus rapide pour le salarié



En saisie sur Net-Entreprises

Salaires, rappels et primes : **saisie manuelle chronophage**

Double saisie nécessaire pour les attestations de salaire : maladie (IJ provisoires) et AT/MP

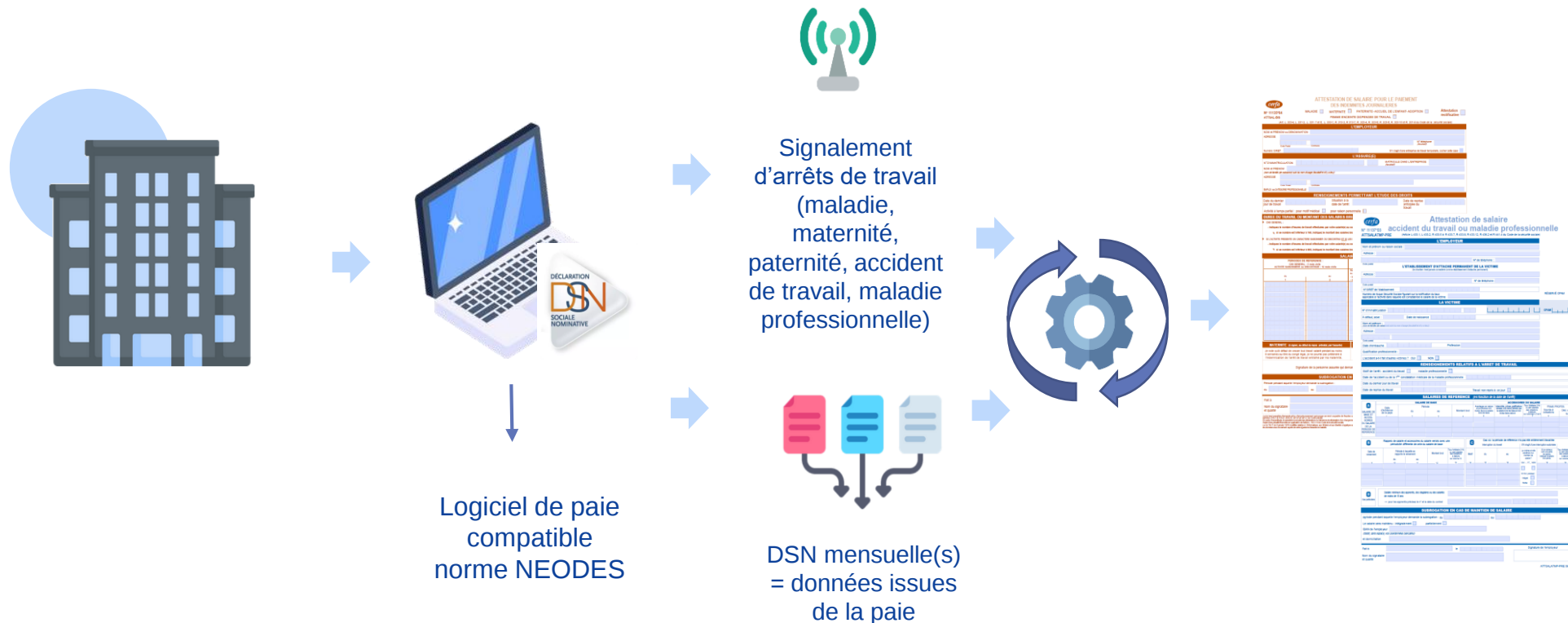
Risques d'**erreurs** et d'**oublis**

Temps de gestion **plus important**

Rejets **plus** fréquents

Païement des IJ retardé

GAGNER DU TEMPS AVEC LE SIGNALEMENT DSN AT/MP



Une perte de salaire d'un temps partiel thérapeutique **ne peut être réalisée que sur Net-entreprises.fr**

UN SIGNALEMENT DSN AT/ MP GÉNÈRE 2 ATTESTATIONS

Pour les maladies professionnelles et les accidents du travail :

- ✓ un seul signalement DSN génère une attestation AT/MP et une maladie

« *comme si vous aviez envoyé 2 attestations* »

- ✓ paiement de l'indemnité journalière provisoire
- ✓ régularisation auto si AT/MP reconnu

Le signalement d'arrêt DSN, c'est plus simple :

- ✓ Pas de montant de salaire à compléter!
- ✓ Pas de prime à indiquer!
- ✓ Pas de salaire rétabli à saisir!

Le système prend tous ces éléments dans la DSN mensuelle



QUAND TRANSMETTRE LE SIGNALEMENT DSN



Dès réception d'un arrêt de travail initial

Vous ne subrogez pas :

- Vous réalisez un signalement dans les **5 jours** qui suivent la connaissance de l'arrêt

Vous subrogez, 2 possibilités d'envoi des signalements :

- Vous transmettez les signalements d'arrêt de travail au fur et à mesure
- Vous attendez l'envoi de la DSN mensuelle pour l'envoi des signalements arrêt de travail



Ne pas réaliser de signalement en cas de prolongation.

LES CONDITIONS POUR UN BON SIGNALEMENT

Le **paramétrage de votre logiciel de paie est essentiel** pour la fiabilité des DSN, notamment concernant les données identifiantes.



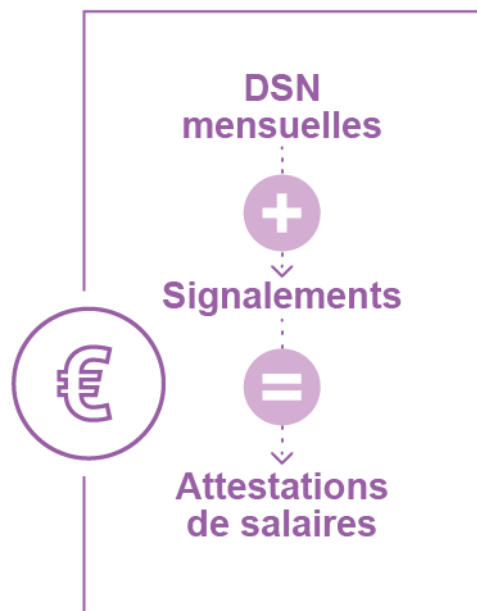
Le **chaînage** des informations permet de reconstituer l'historique d'un collaborateur **il se réalise par le N° sécurité sociale** et non plus uniquement par le contrat de travail.



L'historique suffisant en DSN mensuelles :

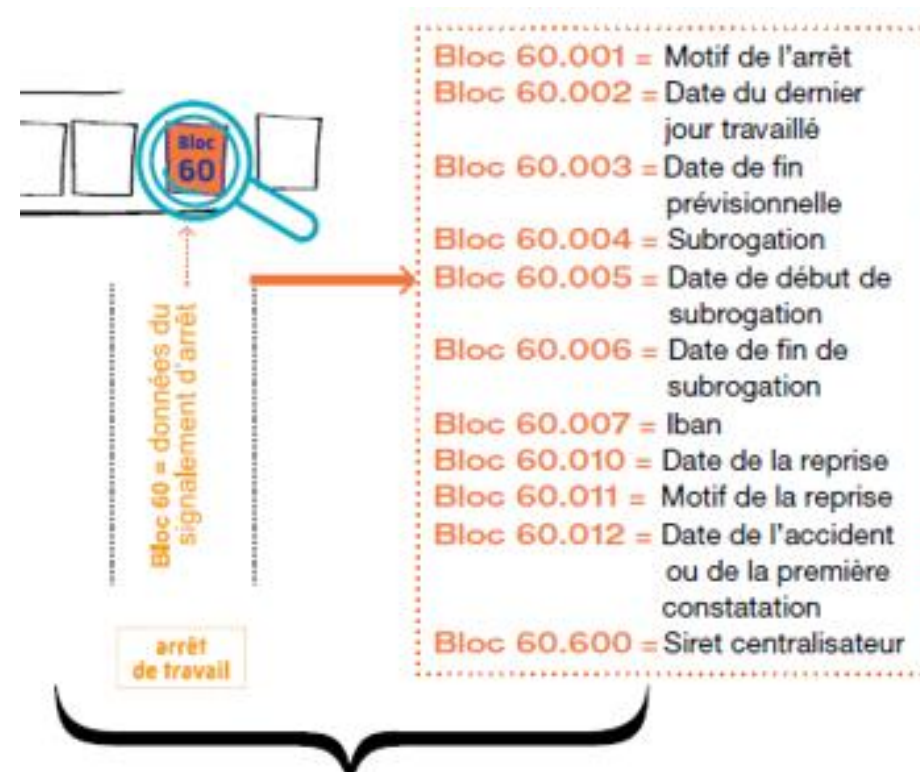
- 12 mois pour les salariés

COMPRENDRE LES PARAMETRES DU LOGICIEL DE PAIE



Les informations issues de vos DSN mensuelles récupérées automatiquement :

- Les éléments de rémunération
- Les heures réelles travaillées
- Les salaires rétablis



Les données saisies manuellement dans votre signalement :

- Le motif d'arrêt
- Le dernier jour de travail
- La date de fin prévisionnelle
- Les dates de subrogation

AIDE : GRILLE D'AIDE À LA VENTILATION DES PRIMES EN DSN

Elles sont dans le cas général à valoriser dans le **bloc 52** en adéquation avec le code afférent au type de prime exprimé.
La **bonne ventilation de ces primes en DSN est importante** car leur traitement par les organismes (Assurance Maladie, France Travail) fait l'objet de règles de gestion opérationnelles différentes selon le type d'usage (cf dernière colonne).

Reconstitution de
l'attestation de
salaire ATMP

Cadre A
S21.G00.51.002

Cadre B
S21.G00.52.027

Cadre B
S21.G00.52.026

Type de prime en DSN		Exemples de primes usuelles	Période de rattachement		Valorisation en DSN			Usage Assurance Maladie
			Avec	Sans	Intégration du montant dans le salaire brut soumis à cotisation S21.G00.51 de type "002"	Valorisation dans le bloc S21.G00.52 "Prime, gratification et indemnité" *		
						Intégration dans le bloc 52	Code type à utiliser	
N°1	Prime versée mensuellement permettant de compenser une contrainte liée à l'emploi <i>Si non versée mensuellement : à déclarer sous le format d'une prime liée à l'activité avec période de rattachement spécifique (N°2)</i>	Prime d'habillement Prime d'outillage Prime de transport Prime d'ancienneté			Oui	Non		Prise en compte de la prime dans le cadre du calcul de l'IJ dès lors qu'elle est soumise à cotisations
N°2	Prime liée à l'activité avec une période de rattachement spécifique <i>Prime régulière non mensuelle</i>	13ème mois, 14ème mois Prime de bilan	X Période de référence servant à l'acquisition de la prime (à la main des conventions collectives)		Non	Oui	027 **	Proratisation de la prime dans le cadre du calcul de l'IJ
N°3	Prime exceptionnelle liée à l'activité avec période de rattachement sur le mois civil afférent	Prime de productivité Prime de performance Prime liée à la surcharge d'activité	X Mois civil de paie afférent		Non	Oui	026 **	Prise en compte de la prime dans le cadre du calcul de l'IJ dès lors qu'elle est soumise à cotisations

QUESTIONS / RÉPONSES

02

LA SAISIE DU SIGNALEMENT ARRÊT DE TRAVAIL EN DSN

LES ÉTAPES DE VOTRE SAISIE

Historique

- ☐ Accéder directement
- ☐ Accéder aux absences
- ☒ Saisir une nouvelle absence
- ☐ Programmeur de paie

Création d'une absence pour le salarié :
[00001 - XXXXX] XXXXXXXXXX Lucie

Code motif début **01 - Maladie** X

Rubrique **21457** X heures d'absence maladie

Date de début X Date du dernier jour travaillé X

Date de fin prévisionnelle X Nombre de jours d'arrêts X

Date de fin X Reprise de travail prévue le X

Reprise anticipée

Date X Motif X

Prolongation ☐

Code motif début

- 01 - Maladie
- 02 - Maternité/adoption
- 03 - Paternité/accueil d'enfant
- 04 - Congé suite à un accident e trajet
- 05 - Congé suite à maladie professionnelle
- 06 - Congé suite à accident de travail
- 07 - Femme enceinte dispensée de travail

Reprise anticipée

Date X Motif X

Prolongation ☐

Terminer Annulé

Voulez-vous effectuer le signalement de l'arrêt immédiatement ?

Ok

L'ergonomie et les intitulés peuvent varier selon les logiciels de paie.

LES ETAPES DE VOTRE SAISIE

Le motif : **Accident de travail / trajet ou maladie professionnelle**

Arrêt de travail

Code motif début ▼

Date du dernier jour travaillé ▼ Date de fin prévisionnelle ▼

Date de reprise ▼

La date du dernier jour travaillé :

Arrêt de travail

Code motif début ▼

Date du dernier jour travaillé ▼ Date de fin prévisionnelle ▼

Date de reprise ▼

FOCUS SUR LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL – ACCIDENT DE TRAVAIL/TRAJET

- Votre salarié a eu un accident de travail le mardi 5 octobre qui entraîne **un arrêt de travail immédiat**.
L'arrêt de travail débute le mardi 5 octobre.

Le DJT est le mardi 5 octobre.

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				01/10	02/10	03/10
04/10	05/10	06/10	07/10	08/10	09/10	10/10
	DJT					

 Jour habituellement non travaillé
 Jour travaillé
 Arrêt de travail en ATMP
 Accident de travail

- Votre salarié a eu un accident de travail le mardi 5 octobre **n'ayant pas entraîné d'arrêt immédiat**.
Il a travaillé le 6 et le 7 et présente une prescription d'arrêt datée du 8 octobre.

Le DJT est le jeudi 7 octobre.

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				01/10	02/10	03/10
04/10	05/10	06/10	07/10	08/10	09/10	10/10
			DJT			

 Jour habituellement non travaillé
 Jour travaillé
 Arrêt de travail en ATMP
 Accident de travail

FOCUS SUR LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL – ACCIDENT DE TRAVAIL/TRAJET

En cas de **travail de nuit**, la journée de travail est considérée le jour où elle commence.

Exemple : Accident du Travail à **5h00 le 16 janvier**

Horaires **habituels** de travail :
22h00 (le 15 janvier) à 06h00 le 16 janvier

Le **dernier jour de travail** à indiquer sera le **15/01**

L'indemnité journalière sera versée à compter du 16 janvier (sous condition de prise en charge de l'AT)



Pour le travail de nuit, la journée retenue est celle du début

*Début le 15 janvier



Fin le 16 janvier

22h00

00h00

06h00



Accident du travail
à 05h00

Date du dernier jour de travail (DJT) : **15/01**

LES ETAPES DE VOTRE SAISIE

Date de fin prévisionnelle: Indiquez la date de fin prévisionnelle qui correspond au dernier jour prescrit sur l'arrêt de travail.



Arrêt de travail _____

Code motif début ▼

Date du dernier jour travaillé ▼

Date de reprise ▼

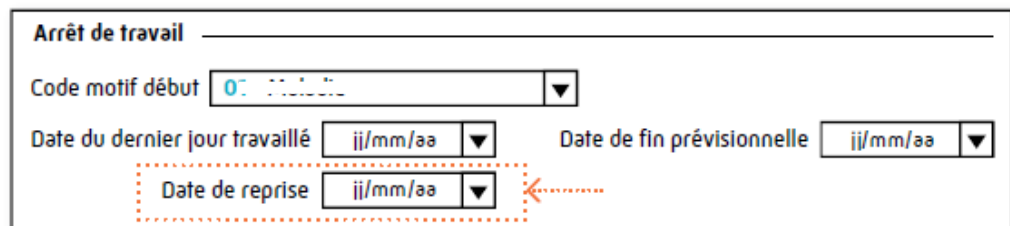
Date de fin prévisionnelle ▼

Votre salarié vous envoie une prolongation. Que faire?

Enregistrez la date de fin prévisionnelle de la prolongation dans votre logiciel de paie.

Ne réalisez pas un nouveau signalement !

Date de reprise de travail: Lorsque votre salarié reprend son travail, alimentez obligatoirement la date de reprise réelle **afin de clôturer la période d'arrêt dans votre logiciel de paie.**



Arrêt de travail _____

Code motif début ▼

Date du dernier jour travaillé ▼

Date de fin prévisionnelle ▼

Date de reprise ▼

Cette information ne doit **pas faire l'objet d'un nouveau signalement** mais alimente votre DSN mensuelle.

FOCUS SUR LA SUBROGATION

- Cocher la case subrogation
- Remplir la date de début de l'arrêt de travail
- Indiquer les **dates maximales de subrogation** (selon vos conventions collectives ou accord de branches) **sans vous limiter à la date de la fin de l'arrêt de travail**

ARRÊT DE TRAVAIL

(CODE MOTIF DÉBUT 01 - MALADIE)

DATE DU DERNIER JOUR TRAVAILLÉ JJ/MM/AA X

DATE DE FIN PRÉVISIONNELLE JJ/MM/AA X

DATE DE REPRISE JJ/MM/AA X

☐ SUBROGATION

DATE DE DÉBUT X

DATE DE FIN X

BANQUE



1 SIRET = 1 même RIB

(CRÉATION D'UNE ABSENCE POUR LE SALARIÉ :
(00001 - XXXXX) XXXXXXXX LU(IE

(CODE MOTIF DÉBUT 01 - Maladie)

RUBRIQUE X

DATE DE DÉBUT X

DATE DE FIN PRÉVISIONNELLE 22/07/2018 X

DATE DE FIN X

REPRISE ANTICIPÉE

DATE X

MOTIF X

PROLONGATION ☐

DATE DU DERNIER JOUR TRAVAILLÉ 12/07/2018 X

NOMBRE DE JOURS D'ARRÊTS X

REPRISE DE TRAVAIL PRÉVUE LE X

VALIDER ANNULER



Vérifier dans votre logiciel de paie l'IBAN sur lequel doivent être versées les indemnités journalières.



FOCUS SUR LA REPRISE DE TRAVAIL ANTICIPÉE

Votre salarié reprend son activité avant la fin de son arrêt.

Transmettez au plus vite **un nouveau signalement** afin que l'Assurance Maladie stoppe le versement des indemnités journalières

REPRISE ANTICIPÉE

DATE X

MOTIF X

PROLONGATION ☐

VALIDER ANNULER



(CRÉATION D'UNE ABSENCE POUR LE SALARIÉ :
(00001 - 99999) XXXXXXXX LU(IE

(CODE MOTIF DÉBUT 01 - Maladie

RUBRIQUE X

DATE DE DÉBUT X

DATE DE FIN PRÉVISIONNELLE 22/07/2018 X

DATE DE FIN X

DATE DU DERNIER JOUR TRAVAILLÉ 12/07/2018 X

NOMBRE DE JOURS D'ARRÊTS X

REPRISE DE TRAVAIL PRÉVUE LE X

REPRISE ANTICIPÉE

DATE X

MOTIF X

PROLONGATION ☐

VALIDER ANNULER

LA RECONSTITUTION DES SALAIRES

- Cadre A : salaire de base et accessoires du salaire de la période de référence
- Cadre B : Rappels de salaire et accessoires du salaire versés avec une périodicité différente de celle du salaire de base
- Cadre C : Cas où la période n'a pas été entièrement travaillée : ce qui correspond à la perte de salaire

SALAIRES DE REFERENCE (en fonction de la date de l'arrêt)									
A SALAIRE DE BASE ET ACCES- SOIRES DU SALAIRE DE LA PERIODE DE REFERENCE	SALAIRE DE BASE				ACCESSOIRES DU SALAIRE				
	Date d'échéance de la paye	Période		Montant brut	Avantages en nature et pourboires non inclus dans le salaire brut de base	Indemnités, primes, gratifications versées à la même période que le salaire brut de base et non inclus dans celui-ci	Taux forfaitaire 21% ou part salariale des cotisations à déduire sur colonnes 4, 5 et 6	FRAIS PROFES. Soumis à cotisations	
	1	du 2	au 3	4	5	6	7	8	Déd. sup. %
	31/05/2024	01/05/2024	31/05/2024	2000.00			420.00		
B Rappels de salaire et accessoires du salaire versés avec une périodicité différente de celle du salaire de base	Date de versement	Période à laquelle se rapporte le versement		Montant brut	Taux forfaitaire 21% ou part salariale des cotisations à déduire sur colonne 12				
	9	du 10	au 11	12	13				
	05/05/2023	01/01/2022	31/12/2022	600.00	126.00				
	30/11/2023	01/01/2023	31/12/2023	1500.00	315.00				
C Cas où la période de référence n'a pas été entièrement travaillée Interruption du travail	Motif	du	au	S'il s'agit d'une interruption autorisée					
	14	15	16	La victime a-t-elle bénéficié d'un maintien de salaire ?	Si la victime a subi une perte de salaire, indiquez le salaire brut perdu				
	MAL	10/05/2024	20/05/2024	OUI ... 17 ... NON	18	19			
				☐ OUI, précisez : Intégral ☐ Partiel ☐					
D Cas particuliers	Salaire minimum des apprentis, des stagiaires ou des salariés de moins de 18 ans								
	→ pour les apprentis précisez le n° et la date du contrat								



LA SAISIE D'UN SIGNALEMENT ANNULE ET REMPLACE

L'attestation de salaire **rectificative** est transmise par **l'envoi d'un signalement d'arrêt de travail** saisi en « **annule et remplace** ».

Quand ?

Lorsqu'une information précédemment transmise est **incorrecte**.

(exemples : date de dernier jour travaillé incohérente, erreur sur la période ou la date de subrogation, etc.).

Comment ?

Via votre **logiciel de paie**, s'il permet l'émission de DSN « annule et remplace ».

À défaut, en vous connectant sur le site net-entreprises.fr afin de transmettre une attestation de salaire rectificative.



Si des problèmes de paramétrage sont rencontrés (salaires, primes...), il faudra effectuer une attestation rectificative sur Net-entreprises.

Pour apporter la correction dans le logiciel de paie, contacter votre prestataire de logiciel.

QUESTIONS / RÉPONSES

03

LA TRANSMISSION ET LE SUIVI

TRANSMISSION DU SIGNALEMENT

Selon votre logiciel de paie, vous envoyez votre signalement soit :

- Automatiquement à la fin de votre saisie via votre logiciel de paie
- En le déposant sur Net-Entreprises



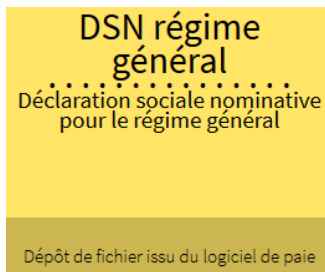
DEPÔT DU SIGNALEMENT SUR NET-ENTREPRISES 1/2

Si votre logiciel de paie **ne permet pas l'envoi direct** de votre signalement **connectez-vous à Net Entreprises**, service **DSN régime général**, pour **déposer** votre fichier.

Cliquez ici



DEPÔT DU SIGNALEMENT SUR NET-ENTREPRISES 2/2



Déposez votre fichier

Historique des échanges + Afficher tout ou sélectionner

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
Aucun échange effectué pour les 30 derniers jours			

Récapitulatif + Afficher tout ou sélectionner

☐ DSN mensuelles ☒ Signalements d'événements du 03/09/2020 au 19/09/2020

Signalements d'événements rejetés 0

Signalements d'événements conformes 0

Dépôt d'un nouveau fichier

Cliquez sur "Parcourir" pour sélectionner le fichier à transmettre. Vérifiez les formats autorisés en cliquant [ici](#).

Aucun fichier sélectionné.

Les informations relatives au suivi de vos transmissions (bilans, comptes rendus, certificats...) seront transmises à l'adresse mail suivante : @ . Pour modifier temporairement cette adresse, c'est-à-dire pour un dépôt précis, renseignez la sous l'onglet "Paramètres". Pour modifier l'adresse mail suite à un changement, vous devez modifier les informations relatives à votre inscription.

Cliquez sur le bouton "Envoyer".

Services complémentaires

Vous pouvez accéder aux services complémentaires proposés par les Organismes de Protection Sociale via les liens suivants :

- Mandats de prélèvement : [Accéder au module de gestion des mandats](#)
- URSSAF : [Accéder aux Services](#)

LE SIGNALEMENT D'ARRÊT DE TRAVAIL DSN

L'envoi d'un signalement d'arrêt de travail suffit, il vous dispense de réaliser une attestation de salaire sur Net-Entreprises **sauf à la demande de la Caisse d'Assurance Maladie**



LE SUIVI : LE TABLEAU DE BORD EN DSN



Votre **tableau de bord** est un outil essentiel de votre suivi, il est donc **important d'aller le consulter** pour :

Consulter les informations liées au déclarant et déposer une DSN mensuelle ou un signalement d'évènement.



Consulter les retours d'informations (*certificats de conformité, bilans de traitement...*) et consulter les comptes rendus métiers.



Effectuer le suivi de l'état des DSN mensuelles ou des signalements d'évènements.



LE SUIVI : LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Cliquez ici

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

🏠 > Vos déclarations

Vos déclarations

DSN régime général Déclaration sociale nominative pour le régime général Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	AC (dépôt) Attestation d'assurance chômage - dépôt Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	AC (insc. EDI) Inscription à l'attestation d'assurance chômage en EDI Pour obtenir les éléments de connexion en vue d'une transmission directement à partir du logiciel de paie	AC (saisie) Attestation d'assurance chômage - formulaire Et accès à l'espace Pôle emploi (non accessibles aux tiers déclarants pour leurs clients et filiales)
---	---	--	---

VOTRE TABLEAU DE BORD

- Vos notifications ↓
- Vos déclarations ↓

VOTRE ESPACE ENTREPRISE

- Gestion ↓
- Consultation ↓
- Demande en attente ↓

VOS SERVICES COMPLEMENTAIRES

- Outils de Contrôle ↓
- Référentiels ↓
- Outils de Paramétrage ↓
- Autres services ↓
- Solutions de paiement ↓
- Sites partenaires ↓

 **NET-ENTREPRISES-FR**
GIP Modernisation des déclarations sociales

LE SUIVI : LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Sélectionnez

NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

Tableau de bord Aide Base de connaissance

DSN DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE TABLEAU DE BORD

SUIVI DES ÉCHANGES STATISTIQUES ADMINISTRATION DES PROFILS SORTIES DE LA DSN

Vous êtes gestionnaire

CNAM
CHOPLAIN
EMILIE

Historique des échanges + Afficher tout ou sélectionner ?

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
19/02/2018 à 10:02	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme
02/02/2018 à 14:42	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme
01/02/2018 à 16:29	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme

Récapitulatif + Afficher tout ou sélectionner ?

DSN mensuelles Signalements d'événements

du 07/02/2018 au 23/02/2018

Signalements d'événements rejetés 0

Signalements d'événements conformes 1

Retour

Cliquez sur la 1ère loupe

CRITÈRES DE RECHERCHE

Signalements d'événements transmis

Depuis le 08/03/2022 00:00 jusqu'au 24/06/2022 00:00 (JJ/MM/AAAA HH:MM)

Nature Siret ou Siren Déclaré Identifiant métier

Arrêt de travail

Reprise suite à arrêt de travail

Fin de contrat de travail

Signalement d'amorçage

Réinitialiser Rechercher

Retour

LE SUIVI : LE TABLEAU DE BORD EN DSN

NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

[Tableau de bord](#) [Aide](#) [Base de connaissance](#)

DSN (DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE) TABLEAU DE BORD

SUIVI DES ÉCHANGES STATISTIQUES ADMINISTRATION DES PROFILS SORTIES DE LA DSN

Vous êtes gestionnaire

CNAM
CHOPLAIN
EMILIE

Historique des échanges + Afficher tout ou sélectionner ?

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
19/02/2018 à 10:02	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme
02/02/2018 à 14:42	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme
01/02/2018 à 16:29	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme

Récapitulatif + Afficher tout ou sélectionner ?

☐ DSN mensuelles ☒ Signalements d'événements du 07/02/2018 au 23/02/2018

Signalements d'événements rejetés 0

Signalements d'événements conformes 1

[Afficher les certificats de conformité](#)

Si 19/02/2018 Arrêt de... [Afficher les certificats de conformité](#)

Cliquez sur la 2ème loupe pour visualiser le bilan de traitement

LE SUIVI : LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Vous pouvez lire le compte-rendu en accédant au bilan de traitement

NET-ENTREPRISES-FR
Le portail unique pour vos déclarations sociales

[Historique des échanges](#) [Aide](#) [Base de connaissance](#)

DSN | **DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE** | DÉTAIL D'UN SIGNALEMENT D'ÉVÉNEMENT

SUIVI DES ÉCHANGES | STATISTIQUES | ADMINISTRATION DES PROFILS | SORTIES DE LA DSN

Vous êtes gestionnaire

CNAM
CHOPLAIN
EMILIE

Déclaration sociale au sein de l'entreprise

Etablissement LA FLJ
ID Flux: 1000
Nature : Arrêt de travail
Identifiant métier :

Détail du signalement d'événement

Le 19/02/2018 à 10:02 Fichier depot_mtom
N° ref : WSI Déclaration conforme
Identifiant métier : [Afficher le certificat de conformité](#)

Distribution

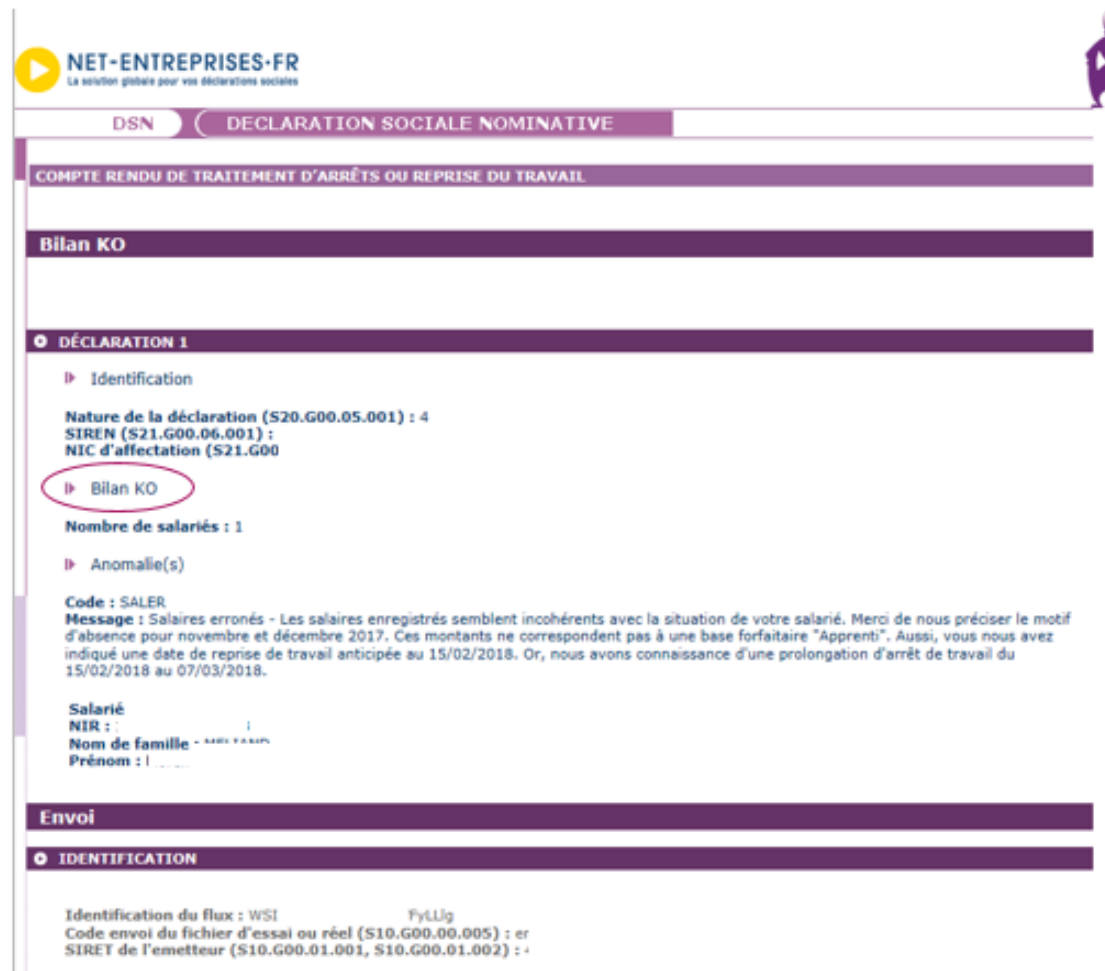
- Régime Général		
Contrôle de l'identité des individus	Réussite du traitement	le 19/02/2018 à 10:02
Préparation des données destinées à la CNAM	Réussite du traitement	le 19/02/2018 à 10:02
- Caisse Nationale d'Assurance Maladie	Compte-rendu disponible avec notifications	le 21/02/2018 à 06:31
	Accéder au bilan de traitement	

Le détail des déclarations conformes antérieures aux 90 derniers jours ne permet ni l'affichage ni le téléchargement des certificats de conformité.

[← RETOUR](#)

LE SUIVI : LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Des notifications vous sont envoyées lorsque des corrections sont nécessaires pour le paiement des indemnités journalières.



The screenshot displays the 'NET-ENTREPRISES-FR' interface for 'DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE'. It features a sidebar with a 'DSN' button and a main content area. The main area is titled 'COMPTE RENDU DE TRAITEMENT D'ARRÊTS OU REPRISE DU TRAVAIL' and contains a 'Bilan KO' section. This section includes a 'DÉCLARATION 1' with 'Identification' details (Nature de la déclaration, SIREN, NIC d'affectation) and a 'Bilan KO' subsection. The 'Bilan KO' subsection shows 'Nombre de salariés : 1' and 'Anomalie(s)' with a 'Code : SALER' and a 'Message' explaining a discrepancy in wages for November and December 2017. Below this, the 'Salarié' information (NIR, Nom de famille, Prénom) is listed. The 'Envoi' section at the bottom shows 'Identification du flux : WSI', 'Code envoi du fichier d'essai ou réel', and 'SIRET de l'émetteur'.

NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

DSN DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

COMPTE RENDU DE TRAITEMENT D'ARRÊTS OU REPRISE DU TRAVAIL

Bilan KO

DÉCLARATION 1

Identification

Nature de la déclaration (S20.G00.05.001) : 4
SIREN (S21.G00.06.001) :
NIC d'affectation (S21.G00

Bilan KO

Nombre de salariés : 1

Anomalie(s)

Code : SALER
Message : Salaires erronés - Les salaires enregistrés semblent incohérents avec la situation de votre salarié. Merci de nous préciser le motif d'absence pour novembre et décembre 2017. Ces montants ne correspondent pas à une base forfaitaire "Apprenti". Aussi, vous nous avez indiqué une date de reprise de travail anticipée au 15/02/2018. Or, nous avons connaissance d'une prolongation d'arrêt de travail du 15/02/2018 au 07/03/2018.

Salarié
NIR :
Nom de famille :
Prénom : I

Envoi

IDENTIFICATION

Identification du flux : WSI
Code envoi du fichier d'essai ou réel (S10.G00.00.005) : er
SIRET de l'émetteur (S10.G00.01.001, S10.G00.01.002) : :

LE SUIVI : LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Le certificat de conformité atteste du **bon formalisme** de la déclaration.

Il ne **garantit pas le bon traitement** par l'Assurance Maladie et ne signifie pas que l'ensemble des données soient correctes.

Consultez impérativement l'ensemble des bilans de traitement surtout si le compte rendu est disponible avec notification.



Attention les bilans de traitement ne sont accessibles que durant **3 mois** !

LE SUIVI : LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Il existe 3 types de bilan de traitement :

Bilans	OK	KO	ANO
L'attestation de salaire est-elle réceptionnée par l'Assurance Maladie?	OUI	OUI	NON
Vous recevez un Compte Rendu Métier par mail, de l'Assurance Maladie?	OUI (Valide ou En cours de traitement CPAM)	OUI (Invalide)	NON
Que devez vous faire ?	Vous n'avez pas d'action à mener. Attention, des messages peuvent vous être transmis par exemple : si votre agent n'envoie pas son arrêt de travail votre compte rendu sera OK mais les IJ ne seront pas traitées.	Vous êtes informé de l'anomalie rencontrée et une action est nécessaire de votre part (Exemple: erreur sur la date du dernier jour travaillé)	Un message vous informe de l'anomalie rencontrée et une action est nécessaire de votre part (souvent problème de paramétrage). (Exemple : DSN mensuelle M-1 manquante)

LE SUIVI : LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Si vous réceptionnez un bilan **KO** ou **ANO**, vous devez:

KO	ANO
Saisir une attestation rectificative	Saisir une nouvelle attestation de salaire
Si l'anomalie porte sur le risque (maladie, maternité, paternité, accident du travail...), DJT, subrogation : Vous devez saisir un nouveau signalement arrêt de travail DSN « annule et remplace »	Le plus souvent c'est un problème de paramétrage , vous devez saisir une nouvelle attestation de salaire sur Net Entreprises.
Si l'anomalie porte sur les salaires, primes, (éléments de la DSN mensuelle) vous devez saisir une attestation de salaire rectificative sur Net Entreprises	Et revoir avec votre éditeur de logiciel de paie le paramétrage DSN

LE SUIVI : LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Bilan: OK

▸ Bilan OK

Nombre de salariés : 1

▸ Anomalie(s)

Code : non renseigné

Message : Paiement de l'arrêt de Travail - L'arrêt a été indemnisé. En cas de prolongation d'arrêt de travail, le paiement interviendra automatiquement tous les 14 jours.

Bilan: KO

▸ Bilan KO

Nombre de salariés : 1

▸ Anomalie(s)

Code : DJTNC

Message : DJT non cohérent avec la PRN - Le dernier jour de travail indiqué ne semble pas en adéquation avec la date de début de prescription de repos enregistrée dans nos bases.

Bilan: ANO

▸ Bilan ANO

Nombre de salariés : 1

Nombre de contrats : 0

▸ Anomalie(s)

Code : Flux Dsn

Catégorie : bloquant

Message : Nous ne pouvons pas traiter la demande, DSN M-1 manquante (03-2022) pour le contrat CTT292000409, la déclaration est HORS DELAI

Nombre : 1

LE SUIVI : LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Il existe 3 types d'état de comptes rendus :

Valide

Identification : CRD
Date de création :
CPAM émettrice :
Diagnostic du document
Identification : Siret de l'employeur
Profil : Attestation de salaire Maladie Maternité, Paternité
Identification : \\
Date de création : le
NIR du bénéficiaire :
Nom du bénéficiaire :
Diagnostic : Activité : PROGRES
Etat : valide
Libellé : Pour fournir une pièce nécessaire au traitement de votre attestation, veuillez consulter la procédure sur le site :

En cours de traitement

Identification : Siret de l'employeur :
Profil : Attestation de salaire Maladie Maternité, Paternité
Identification : \\
Date de création : le 14 - 01 - 2022
NIR du bénéficiaire :
Nom du bénéficiaire :
Diagnostic : Activité : PROGRES
Etat : En cours de traitement CPAM
Cause :
Libellé : Pour fournir une pièce nécessaire au traitement de votre attestation, veuillez consulter la procédure sur le site :

Invalide

Identification :
Date de création :
CPAM émettrice :
Diagnostic du document
Identification : Siret de l'employeur
Profil : Attestation de salaire Maladie Maternité, Paternité
Identification :
Date de création : le 30 - 08 - 2021
NIR du bénéficiaire :
Nom du bénéficiaire :
Diagnostic : Activité : PROGRES
Etat : invalide
Cause : Demande de pièces complémentaires à l'employeur
Libellé : Merci de nous transmettre le formulaire de transmission des périodes de fractionnement du congé paternité (disponible sous Ameli.fr / entreprises / vos salariés obligations et démarches / les événements familiaux des salariés/ Congé paternité et d'accueil de l'enfant de votre salarié / versement des IJ)



Il est important de vérifier l'adresse mail enregistrée dans Net-Entreprises



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LE SUIVI DU PAIEMENT DES IJ EN SUBROGATION

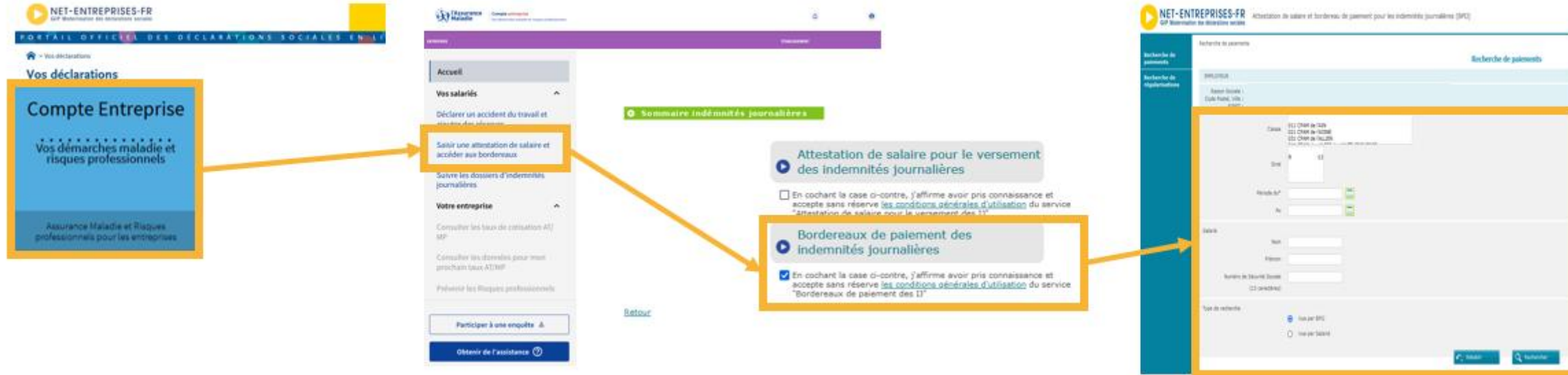
Pour les employeurs pratiquant la subrogation, l'Assurance Maladie met à disposition le **bordereau de paiement des indemnités journalières (BPIJ)**.



Depuis le tableau de bord DSN

The screenshot shows the DSN dashboard with several sections. The 'Historique des échanges' section is at the top, followed by a 'Récapitulatif' section. The 'Dépôt d'un nouveau fichier' section is highlighted, showing a 'Parcourir...' button and an 'Envoyer' button. Below this, the 'Services complémentaires' section lists various links, including 'Mandats de prélèvement', 'Informations utiles', 'URSSAF', 'CNAM', 'Organismes complémentaires', 'MSA', and 'DSN_FIAB'. The 'CNAM' link is circled in red, indicating the path to the BPIJ form.

LE SUIVI DU PAIEMENT DES IJ EN SUBROGATION



CE QU'IL FAUT RETENIR ...



- Assurez-vous du **bon paramétrage** de votre logiciel de paie
- **Saisissez uniquement** : le motif de l'arrêt, le dernier jour travaillé, la date de fin prévisionnelle et les dates de subrogation
- **Vérifiez** le tableau de bord DSN
- **Consultez** le compte-rendu métier transmis par mail et **corrigez** une erreur si besoin

OPTEZ POUR LE SIGNALEMENT : SOYEZ ZEN EN DSN !

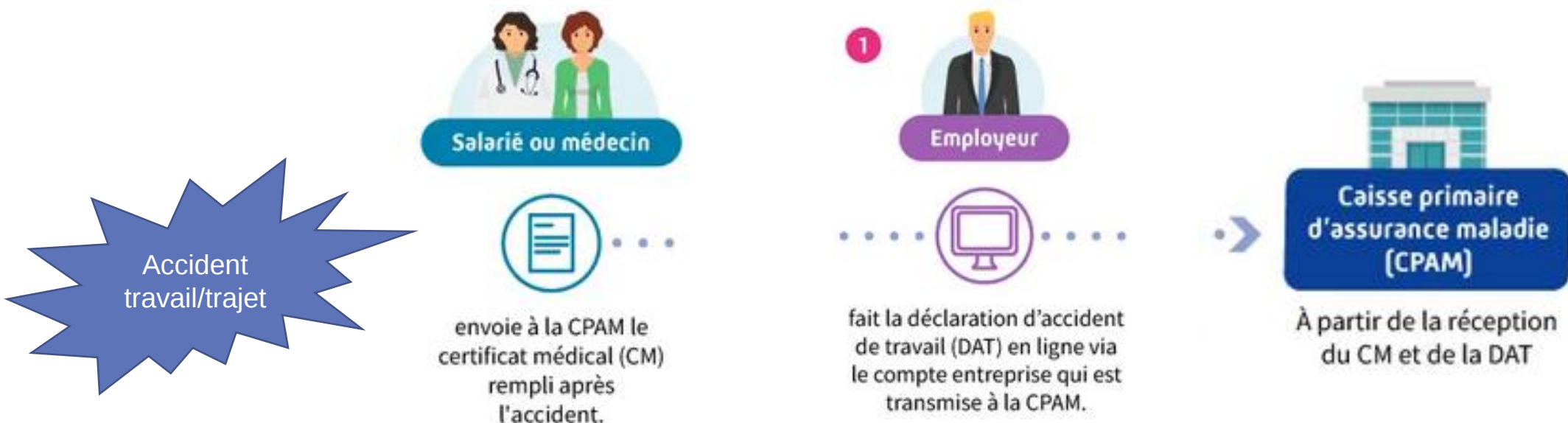


Le temps partiel thérapeutique : Saisie sur Net Entreprises **uniquement**

QUESTIONS / RÉPONSES

04

PROCÉDURE ET CALCUL DE L'IJ EN AT / MP



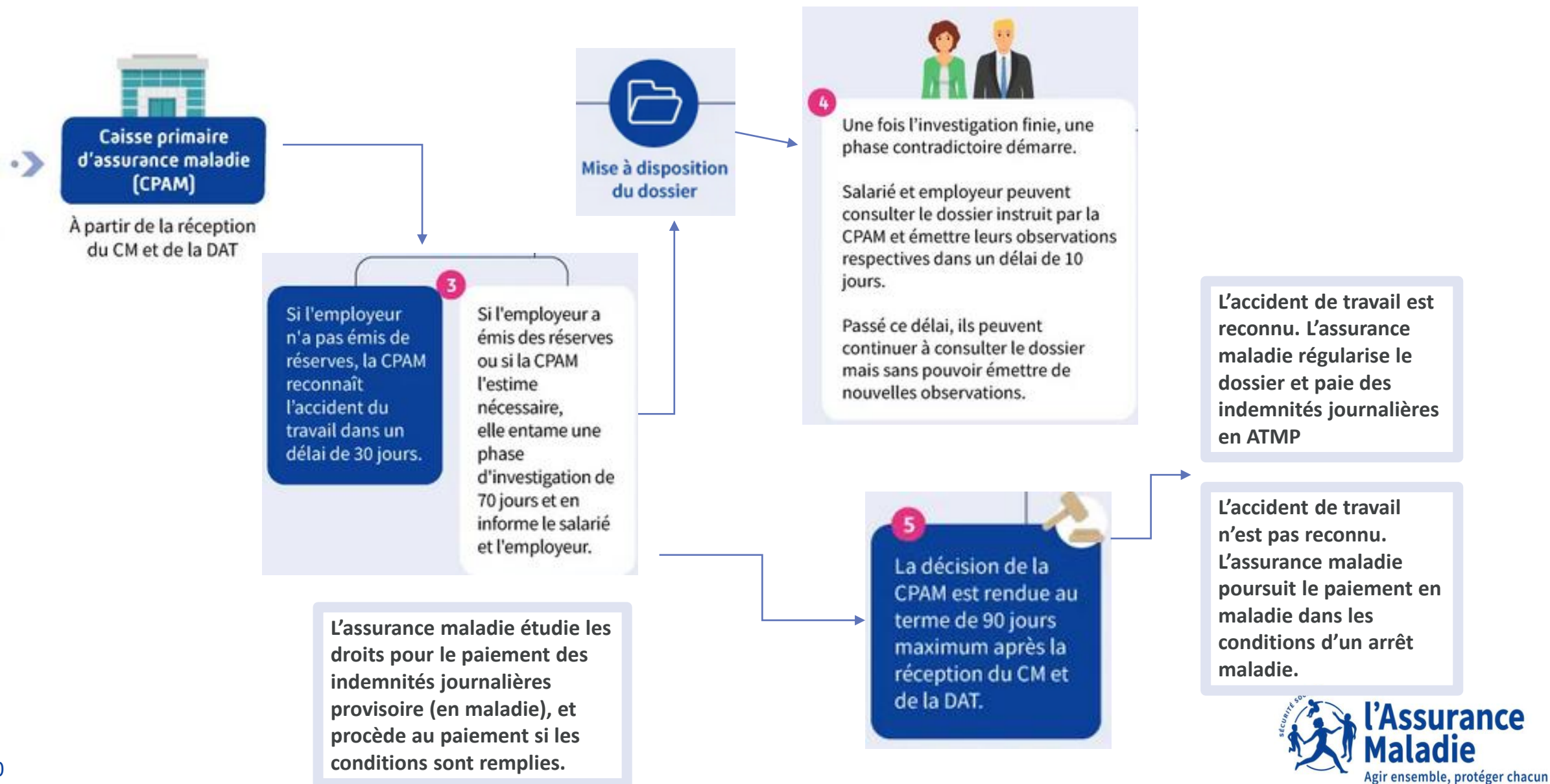
2 L'employeur peut émettre des réserves sur l'origine professionnelle de l'accident au moment de faire la DAT ou dans un délai de 10 jours.

L'employeur transmet le signalement arrêt DSN si le salarié est en arrêt de travail
2 attestations sont réceptionnées

The image shows two forms from l'Assurance Maladie. The top form is titled "Attestation de salaire pour le traitement des accidents de travail" and the bottom form is titled "Attestation de salaire pour le traitement des accidents de travail". Both forms contain fields for personal information, accident details, and salary information.

PROCÉDURE

Comment se déroule la reconnaissance d'un accident du travail ou de trajet ?



CALCUL DE L'IJ EN AT /MP

- Du **1^{er}** au **28^{ème}** jour d'arrêt : l'indemnité journalière normale correspond à **60 %** du salaire journalier brut.
- À partir du **29^{ème}** jour d'arrêt : l'indemnité journalière est majorée à **80 %** du salaire journalier de brut mais limitée Gain Journalier Net soit **79% du brut**.
- Plafond de la Sécurité sociale **2026** : **48 060 €** par an, soit **4 005 €** par mois et **220 €** par jour.
- Au-delà de **3 mois d'arrêt** : l'indemnité journalière peut être revalorisée en cas d'augmentation générale des salaires intervenue après l'accident.

Revalorisation par convention collective : elle s'effectue à la demande du salarié ou de l'employeur, sur présentation d'un courrier de l'employeur justifiant l'augmentation générale des salaires.

51 La CSG (6,2 %) et la CRDS (0,5 %) sont ensuite déduites du montant des indemnités journalières dues.
Art L433-2 et R433-1 à R433-4 du CSS

CALCUL DE L'IJ EN AT /MP – ACTIVITÉ STANDARD

Le salaire brut est **divisé** par **30,42*** (salaire brut soumis à cotisations dont primes proratisées, rétabli selon le motif d'absence).

Du 1^{er} au 28^{ème} jour d'arrêt (IJ normale)

$$\text{IJ} = \text{Salaire brut} / 30,42 \times 60 \%$$

A compter du 29^{ème} jour d'arrêt (IJ majorée)

$$\text{IJ} = \text{Salaire brut} / 30,42 \times 80\% \\ \text{limité au Gain Journalier Net (GJN).}$$

GJN calculé par application du **taux forfaitaire de cotisation de 21%**

Exemple : salaire brut = 2100 €



$$\text{IJ normale} = 2100 / 30,42 \times 60\% = 41,42 \text{ €}$$

$$\text{IJ majorée} = 2100 / 30,42 \times 80\% = 55,23 \text{ € limité au GJN soit } 54,54 \text{ €}$$

$$\text{GJN} = (2100 - 21\%) / 30,42 = 54,54 \text{ €}$$

CALCUL DE L'IJ EN AT /MP – ACTIVITÉ DISCONTINUE

Le calcul se base sur le **total des salaires bruts** soumis à cotisations et **réellement perçus des 12 mois** précédant l'arrêt de travail, divisé par **365*** (peut être diminué en fonction du motif d'absence).

Du 1^{er} au 28^{ème} jour d'arrêt (IJ normale)

$$\text{IJ} = \text{Salaire brut} / 365 \times 60 \%$$

A compter du 29^{ème} jour d'arrêt (IJ majorée)

$$\text{IJ} = \text{Salaire brut} / 365 \times 80\% \\ \text{limité au Gain Journalier Net (GJN).}$$

GJN calculé par application du **taux forfaitaire de cotisation de 21%**

Exemple : salaire brut des 12 derniers mois = 2100 € mensuel x 12 = 25 200 €

→ IJ normale = $25\,200\text{€} / 365 \times 60\% = 41,42 \text{ €}$
IJ majorée = $25\,200\text{€} / 365 \times 80\% = 55,23 \text{ €}$ limité au GJN soit 54,54 €
GJN = $(25\,200\text{€} - 21\%) / 365 = 54,54 \text{ €}$

QUESTIONS / RÉPONSES

SOUHAITEZ-VOUS ÊTRE ACCOMPAGNÉ ?



Simple, rapide, fiable et sécurisé!

Commencez dès maintenant !

Votre Chargé de la Relation Entreprises vous accompagne!

05

CONTACTS

CONTACTS

Ameli.fr pour les entreprises

Pour joindre la caisse d'Assurance Maladie :

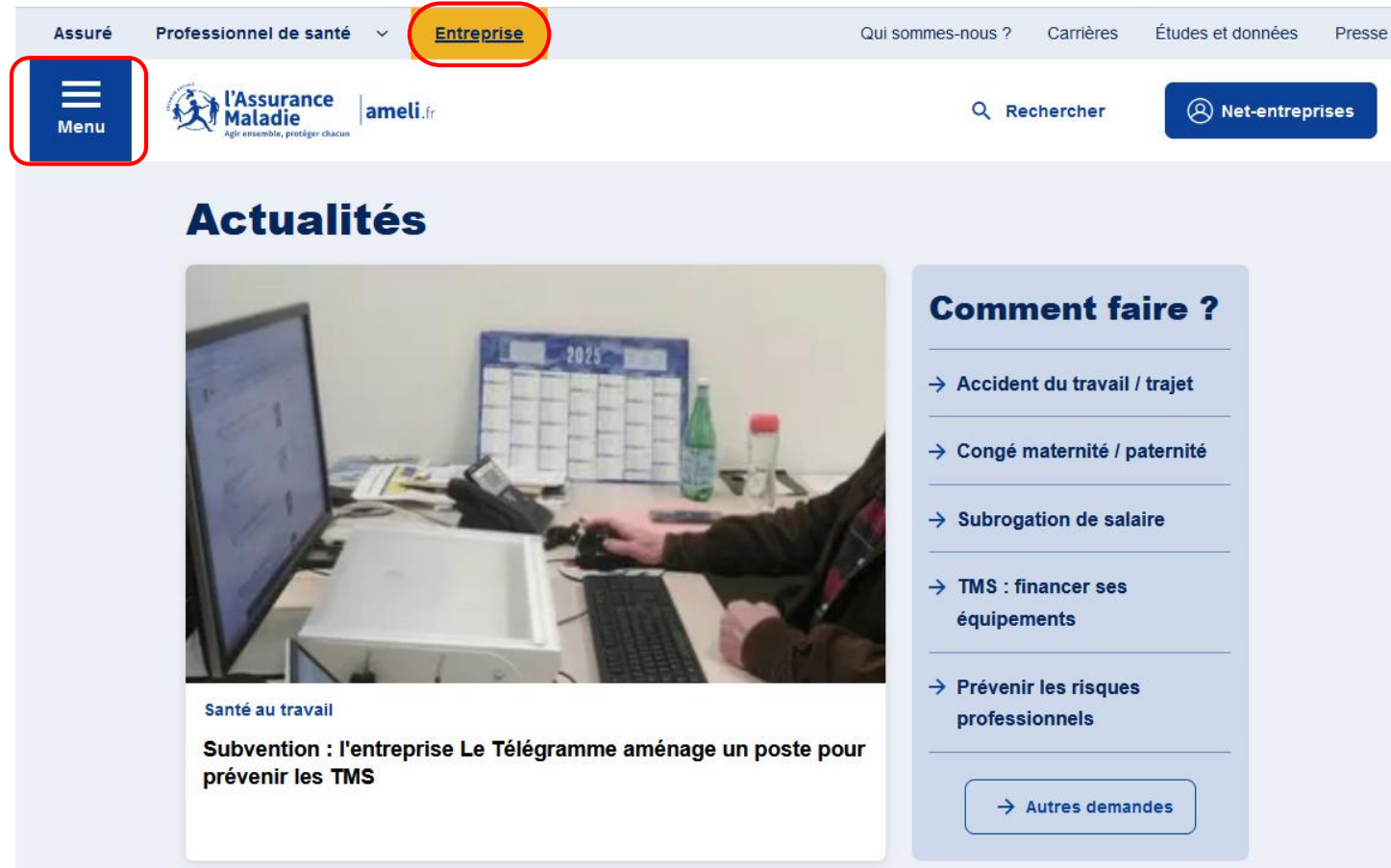
3679

(service gratuit + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Un seul numéro pour joindre
la hotline NET-ENTREPRISES et DSN :

0 806 800 700 Service gratuit
+ prix appel

**pour Net-entreprises, DSN, PASRAU
dès le 2 janvier 2024**



The screenshot shows the Ameli.fr website interface. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'Assuré', 'Professionnel de santé', and 'Entreprise' (highlighted with a red circle). To the right of these tabs are links for 'Qui sommes-nous ?', 'Carrières', 'Études et données', and 'Presse'. Below the navigation bar, there is a 'Menu' button (highlighted with a red square) and the Ameli logo with the tagline 'l'Assurance Maladie Agir ensemble, protéger chacun'. To the right of the logo is the 'ameli.fr' domain and a search bar with the text 'Rechercher'. Further right is a 'Net-entreprises' button. The main content area is titled 'Actualités' and features a photo of a person working at a computer. Below the photo is the text 'Santé au travail' and 'Subvention : l'entreprise Le Télégramme aménage un poste pour prévenir les TMS'. To the right of the photo is a sidebar titled 'Comment faire ?' with a list of links: '→ Accident du travail / trajet', '→ Congé maternité / paternité', '→ Subrogation de salaire', '→ TMS : financer ses équipements', and '→ Prévenir les risques professionnels'. At the bottom of the sidebar is a button labeled '→ Autres demandes'.

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

